



Délégation de boîte mail

Par NML

Bonjour,

Dans le cadre de mon emploi, mon responsable me demande s'il est possible pour une assistante de direction d'avoir la délégation de la boîte mail du président (nom.prenom@société.fr). L'objectif est qu'elle puisse, avec ladite adresse, recevoir des mails et en envoyer, et ce à la place du président.

Savez-vous s'il existe une réglementation à ce sujet ? Si oui, pourriez-vous me la communiquer ?

Dans ce cadre, quel type de document faudrait-il signer afin que tout cela soit bien encadré ? Un simple « Je soussigné ? » suffirait-il ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse, bien cordialement,

Par ESP

Bonjour

Un dirigeant peut tout à fait accorder à un délégué des autorisations supplémentaires qui lui permettent de lire, de créer ou de modifier des éléments dans votre boîte aux lettres.

Par NML

Je vous remercie pour la rapidité de votre réponse. Savez-vous s'il préférable d'encadrer cette délégation par la signature d'un document type "Je soussigné" ?